

**Ministre responsable des Aînés
Ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation
Ministre responsable de la région de Laval
Députée de Mille-Îles**

Québec, le 16 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 septembre dernier, le député de Rimouski déposait une pétition à l'Assemblée nationale signée par 14 134 pétitionnaire demandant au premier ministre et à la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation de tenir des états généraux sur les conditions de vie des personnes âgées au Québec et de s'engager à ce que cette consultation :

- ne soit pas uniquement en ligne;
- représente un réel exercice qui mobilisera les aînés, leurs représentants, les experts, les municipalités, les milieux économiques, les syndicats, les intervenants en santé en éducation et les autres partenaires de la société civile.

Vous trouverez la réponse à cette pétition ci-dessous.

Comme mentionné dans la réponse à la question apparaissant au feuillet du 26 septembre dernier par le député de Rimouski, sachez que le Gouvernement du Québec a toujours reconnu l'importance de consulter ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour entendre les besoins des personnes âgées du Québec.

Tout d'abord, dans le cadre des travaux précédant l'adoption de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, qui a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale le 30 mai dernier, la population et les partenaires concernés ont été invités à déposer des mémoires et à suivre les débats. Ainsi, les consultations particulières et auditions publiques ont eu lieu du 17 au 20 janvier 2017 dans le cadre desquelles 32 organismes ont été entendus et 45 mémoires ont été déposés.

Cette loi prévoit entre autres l'élaboration d'un règlement afin de déterminer les modalités d'utilisation des mécanismes de surveillance dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Le projet du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée a été publié le 11 octobre à la Gazette officielle du Québec. La période de consultation suivant la prépublication est de 45 jours et assure de laisser suffisamment de temps à l'ensemble des partenaires pour analyser les dispositions du projet de règlement.

Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022 lancé le 15 juin 2017 a aussi fait l'objet de consultations. C'est ainsi que 75 organisations ont déposé un mémoire ou pris part aux journées de consultation organisées pour l'occasion, les 10 et 18 mai 2016.

Aussi, deux forums importants, organisés par le MSSS se sont tenus durant la dernière année :

- Le Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD, les 17 et 18 novembre 2016.

À la suite de ce forum, le ministre de la Santé et des Services sociaux s'est notamment engagé à investir des budgets supplémentaires dont 65 M\$, dès maintenant, pour l'ajout de 1 300 préposés aux bénéficiaires, infirmières auxiliaires et infirmières dans les CHSLD pour améliorer la réponse aux besoins des résidents.

- Le Forum sur les meilleures pratiques en soutien à domicile, les 25 et 26 mai 2017.

Au terme de ce forum, le ministre de la Santé et des Services sociaux s'est notamment engagé à investir 69 M\$ afin de rehausser la capacité des équipes de soutien à domicile, notamment pour améliorer l'accès aux services, augmenter le nombre d'utilisateurs qui les reçoivent, augmenter l'intensité de service nécessaire, favoriser le travail en équipe interdisciplinaire et collaborer avec les partenaires concernés du réseau.

De plus, le Québec adoptait, en 2012, sa première politique à l'égard des personnes âgées, Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec et un premier plan d'action pour les années 2012-2017. Afin d'amorcer les travaux pour l'élaboration du plan d'action 2018-2023, le Forum Vieillir et vivre ensemble s'est tenu les 1^{er} et 2 juin 2017, à Québec, et a réuni plus de 200 partenaires issus de divers horizons, représentant principalement des organisations engagées auprès des personnes âgées et des organismes du milieu municipal et du milieu de la recherche.

Les thèmes qui y ont été abordés sont : l'habitation et les milieux de vie, le transport et la mobilité des aînés, les proches aidants et les travailleurs expérimentés. Le forum a donné le coup d'envoi aux travaux d'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en faveur du mieux-être et de la participation sociale des personnes âgées.

À la suite de ce forum, un appel de mémoires a été lancé le 29 août 2017 auprès de partenaires et d'acteurs-clés en matière de vieillissement actif, accompagné d'un document de consultation afin de connaître l'opinion des personnes et des organisations concernées à l'égard des thèmes soulevés. Près d'une centaine d'organismes ont été invités à déposer un mémoire.

En parallèle, le 5 septembre 2017 a eu lieu le lancement d'un sondage Web destiné au grand public, également pour connaître leur opinion à l'égard des thèmes soulevés. Avec ce sondage accessible sur le site Web du ministère de la Famille, le Gouvernement du Québec désire connaître l'opinion de la population sur les thèmes pouvant orienter ses interventions des cinq prochaines années.

Enfin, une journée de consultation particulière a eu lieu le 28 septembre dernier, réunissant une trentaine des partenaires et d'acteurs-clés. Cette journée fut l'occasion pour les partenaires concernés d'échanger sur sept thèmes pouvant orienter les interventions gouvernementales visant à adapter le Québec au vieillissement rapide de sa population et à améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

Ces nombreuses étapes de consultation respectent les principes directeurs du cadre de référence gouvernemental sur la participation publique qui a été dévoilé le 17 juin dernier par la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques. Elles démontrent aussi l'écoute du gouvernement à l'égard des aînés, de leurs représentants et des diverses instances qui œuvrent pour leur mieux être et pour encourager le vieillissement actif.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Francine Charbonneau
Ministre responsable des Aînés
Ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation